



Académie nationale
de Pharmacie

L'Académie nationale de Pharmacie a pris connaissance de la proposition de **loi** visant à créer un **diplôme** et organiser la **profession d'herboriste** (Sénat, 12 juillet 2011).

Dans le contexte et à partir de l'étude des éléments qui ont donné lieu à cette initiative, l'Académie réfute la légitimité de cette nouvelle profession, dite « de bien-être », accompagnée d'un monopole qu'il sera difficile de situer au regard des professions de santé et de justifier au plan national et européen et finalement dont la viabilité économique est très incertain.

L'Académie rappelle que la filière pharmaceutique répond actuellement aux exigences de sécurité sanitaire en ce qui concerne les plantes médicinales, mais propose de mieux identifier les besoins en la matière, d'améliorer la formation des professionnels de santé concernés et de reconsidérer, en particulier, le décret du 28 août 2008 libéralisant 148 plantes sans préciser clairement leur usage alimentaire ou de phytothérapie.